

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DTUP 007-1802/10 CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013. Réactualisation de l'Autorisation de Programme relative au prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis jusqu'à Castellane.

MMT 10/3905/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Pour mener les études concernant le prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis jusqu'à la place Castellane, le Conseil de Communauté a approuvé, par délibération DTUP 015-1187/09/CC du 26 mars 2009, l'affectation d'une Autorisation de Programme portant sur la mise en œuvre de la procédure d'appel d'offres en vue de la désignation des maîtres d'œuvre ainsi que des prestataires de missions d'étude et de contrôle, pour un montant prévisionnel de 2 500 000 euros.

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, une enveloppe de 150 millions d'euros a été affectée au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

A cet effet, et pour la mise en œuvre de ce dernier, une convention cadre a été conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, approuvée par délibération du Conseil Communautaire FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

Il convient aujourd'hui de prendre acte de cette décision et d'étendre au programme d'étude en cours la réalisation de l'extension du réseau de Tramway, du Cours Saint Louis jusqu'à Castellane.

Les études en cours de réalisation visant à élaborer le programme détaillé de l'opération devront permettre d'arrêter :

- Le contexte et les enjeux de l'opération ;
- Les objectifs détaillés et hiérarchisés de cette dernière ;
- L'identification des contraintes ;
- Les caractéristiques générales des ouvrages à réaliser et des systèmes à mettre en œuvre ;
- L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et notamment la détermination de la part affectée aux travaux

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- L'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 déclarant d'utilité publique le projet de modernisation et d'extension du réseau de tramway sur la commune de Marseille ;
- L'arrêté préfectoral n° 2009/44 du 15 juin 2009 prorogeant l'arrêté préfectoral n° 2004-54 du 29 juin 2004 ;
- La délibération du Conseil de Communauté DTUP 015-1187/09/CC du 26 mars 2009 approuvant l'affectation d'une Autorisation de Programme pour les études relatives au prolongement du réseau de Tramway du Cours Saint Louis vers la place Castellane.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La convention cadre conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009/2013 ;
- Les études en cours de réalisation portant sur l'élaboration du programme détaillé de l'opération ;
- La nécessité de solliciter l'ensemble des partenaires et organismes susceptibles d'apporter leur contribution à la réalisation de ladite opération.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'extension de l'objet de l'Autorisation de Programme de l'opération n° 2009/207 relative aux études de prolongement du réseau de Tramway depuis le Cours Saint Louis jusqu'à Castellane, à la réalisation de cette opération, dont le coût prévisionnel sera arrêté par délibération du Conseil de Communauté, à l'issue des études en cours.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI